

# **Procès-verbal du Conseil Général de Denens** **du 28 novembre 2019**

Présidence : René Reymond

## **1. Appel**

L'appel laisse apparaître la présence de 68 membres (68/108). Le quorum est atteint.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations – démissions
4. Adoption du PV de la séance du 25 septembre 2019
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Adoption du Préavis 4/2019 relatif à l'approbation du budget 2020
8. Informations sur le projet du Centre Aquatique Région Morges SA
9. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **3) Assermentations et démissions**

Le président nous lit le mail de démission de M. Dimitri Djordjevic qui a quitté la commune en août dernier.

Le président passe la parole au vice-président, M. Alain Jaccard, qui procède à l'assermentation de Mme Catherine GrosPierre-Tochenet Fitting et de M. Jean-William Fitting.

Le Conseil compte alors 68 membres présents.

## **4) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019**

Le procès-verbal du 25 septembre 2019 est accepté à une grande majorité avec une abstention.

M. Pierre-Alain Ruffieux entre dans la salle. Le Conseil compte alors 69 membres présents.

## **5) Communications du Bureau**

Le président explique qu'il s'agit d'un nouveau point mis à l'ordre du jour, pour permettre au bureau de faire passer des messages lors du Conseil. Il poursuit en rappelant aux conseillers généraux de ne pas interrompre la Municipalité lors du point « communications de la Municipalité ». Toutes questions, interrogations, ou précisions peuvent se faire en fin de

Conseil soit lors du point « Propositions individuelles » pour autant qu'il s'agit d'interventions ou de demandes ponctuelles. Pour toute demande de fonds, le conseiller doit utiliser l'outil législatif expliqué dans le règlement du Conseil sous les articles « 55 et suivants ».

## **6) Communications de la Municipalité**

M. Bernard Perey, syndic, informe que selon le plan directeur des carrières (PDCar), notre parcelle de forêt « les Bougeries », d'environ 10 hectares, se situant en bordure de la zone de la gravière d'Apples, pourrait faire l'objet d'une position d'extraction de graviers dans un délai de 10 à 20 ans. Les analyses au niveau des ressources en eau potable seront faites sur une période d'une dizaine d'années afin de déterminer si l'exploitation de cette zone est possible.

Il poursuit en informant que le drapeau des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) flotte actuellement vers la grande salle. Deux jeunes de Denens (Luca et Roxanne Randin) ont été les ambassadeurs de la commune à la cérémonie de remise des drapeaux JOJ qui a eu lieu le 19 septembre au stade de Coubertin à Lausanne. La Municipalité les a accueillis à leur retour pour partager, avec eux et leurs parents, le verre de l'amitié et pour hisser le drapeau sur un mât de notre commune.

M. Philippe Hugli prend ensuite la parole en rappelant que la Cour du droit administratif et public avait rejeté les arguments d'un citoyen de Denens ayant fait recours contre la décision du conseil d'accepter le PPA (plan partiel d'affectation) de l'ancien village et le PZR (plan de zone réservée). Le recourant avait par la suite un mois pour réagir à cette décision. Aucun recours n'a été déposé au Tribunal fédéral.

Il continue en expliquant que notre projet de plan d'affectation (PA), présenté au mois de mai dernier à la population, a été soumis au SDT (service du développement territorial). Ce plan doit répondre aux exigences cantonales qui sont de réduire notre surdimensionnement. Il doit donc désigner les parcelles actuellement gelées par notre PZR qui resteront inconstructibles jusqu'à l'horizon 2036 et celles qui pourraient redevenir constructibles. Les propriétaires de ces dernières parcelles auraient alors douze ans pour réaliser leurs droits. Si rien ne se passait durant cette période, les parcelles redeviendraient inconstructibles, voire déclassées en zone agricole. Le Canton a répondu à notre PA par un préavis favorable.

Mme Chantal Gallandre entre dans la salle. Le Conseil compte 70 membres.

M. Philippe Hugli nous donne ensuite le résultat du sondage que la Municipalité a réalisé auprès de sa population sur l'utilisation du bus 726. Sur 320 sondages envoyés, 125 sont revenus en retour, soit 39%.

- A quelle fréquence utilisez-vous le bus 726 ?  
⇒ « 50 » quotidiennement, « 30 » occasionnellement, « 34 » rarement, « 11 » jamais
- Quel arrêt utilisez-vous ?  
⇒ « 87 » Arrêt des Cigognes, « 27 » Arrêt Chatagny
- Pour quelle raison prenez-vous le bus 726 ?  
⇒ « 31 » travail et études, « 33 » achats, « 54 » loisirs
- Quelles sont les disfonctionnements de la ligne 726 ?  
⇒ « 2 » pas de disfonctionnements, « 74 » faible fréquence, « 46 » horaires inadaptés
- Si l'offre s'améliore, pensez-vous utiliser plus fréquemment les transports publics ?  
⇒ « 112 » oui, « 13 » non

4 variantes ont été évoquées lors du dernier conseil (voir pv du 25.09.2019).

- 1) La première variante : augmenter la fréquence du bus 726 en se partageant les coûts supplémentaires avec les communes de Lavigny et Villars-sous-Yens, ainsi que l'institution de Lavigny. L'institution de Lavigny, ainsi que les communes de Lavigny et de Villars-sous-Yens, ne sont pas d'accord de dépenser de l'argent pour des courses supplémentaires le soir. Coût : CHF 78'000 entièrement à notre charge.
  - 2) La deuxième variante : adhérer aux TPM (Trafic public morgien). Coût de CHF 165'000.00, en augmentation dans un futur proche vu la construction d'un nouveau dépôt.
  - 3) Deux courses qui relieraient Lussy à Denens en fonction des horaires. Coût CHF 30'000.00. Cette variante doit être également acceptée par le canton.
  - 4) Se satisfaire de l'offre actuelle
- Une cinquième possibilité serait de s'approcher d'un transporteur privé pour faire la liaison entre Lully et Denens. La Municipalité est en train d'étudier cette possibilité.

M. Philippe Pernet prend la parole en informant les conseillers sur les horaires des ramassages d'ordures ménagères pour la fin de l'année qui auront lieu le 26 décembre à la place du 25 décembre 2019 et le 31 décembre à la place du 1<sup>er</sup> janvier. Concernant les horaires de la déchetterie, cette dernière sera fermée les mercredis 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **7) Adoption du Préavis 4/2019 relatif à l'approbation du budget 2020**

M. Bernard Perey nous lit les conclusions du rapport (pièce XI/2019) soit d'adopter le projet du Budget pour l'année 2020 tel que présenté par la Municipalité.

M. Eric Gränicher, membre de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XII/2019). En conclusion, elle se prononce en faveur du Budget 2020 et prie l'assemblée de bien vouloir l'adopter.

Le président passe la parole à l'assemblée pour toute remarque ou question.

M. Claude Chollet demande la nature des travaux de réfection de l'église.

M. Philippe Hugli répond que CHF 120'000.00 a été prévu pour la rénovation de l'église. Ce bâtiment est un monument public classé qui a obtenu au recensement architectural la note «2 ». L'église a été rebâtie au 15-16<sup>ème</sup> siècle. Les derniers travaux importants réalisés sur l'église datent de 1899. En 1964, des restaurations ont été effectuées mais essentiellement intérieures. La façade de la nef, ainsi que le clocher présentent des dommages. Le crépi se décolle, des fissures sont apparentes. Comme il s'agit d'un monument classé, la Municipalité doit demander l'avis aux monuments historiques qui désignent un spécialiste en crépi pour les rénovations. L'ajout d'un cadran qui indiquerait l'heure est également prévu dans les travaux.

M. Lucien Perey aimerait obtenir des détails sur le poste du budget « remplacement de luminaires ». M. Christophe Ormond répond que le remplacement des anciennes ampoules par des ampoules LED sur l'éclairage public des routes secondaires et de l'intérieur du village n'est pas optimal pour l'économie d'énergie. La Municipalité a donc étudié la possibilité de changer les lanternes complètes avec de nouvelles cellules d'éclairage. Ceci permettrait d'avoir une économie d'énergie substantielle déjà par l'installation elle-même, et également par la programmation possible sur le temps d'éclairage et l'intensité voulue sur chaque lampadaire.

Tous les lampadaires seraient remplacés ainsi que l'installation de trois nouveaux lampadaires autour du bâtiment communal.

M. Lucien Perey demande des explications sur la taxe forfaitaire sur les déchets qui a augmenté de CHF 85.00 à CHF 90.00. M. Bernard Perey répond que cette taxe a été revue à la hausse afin d'éviter de trop puiser dans le fonds de réserve. Si ce dernier est à zéro, la Municipalité devra revoir tout le règlement des taxes actuelles.

Mme Mag Schaeren demande si un lampadaire pourrait être installé au niveau de l'entrée du Château. M. Christophe Ormond propose à Mme Schaeren de la rencontrer sur place pour définir exactement l'emplacement désiré. S'il y a les possibilités techniques et qu'il ne s'agit pas d'un endroit privé, la Municipalité est ouverte à toute demande d'installation de nouveaux lampadaires.

M. Michel Tellier entre dans la salle. Le Conseil compte 71 membres.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le Budget est accepté avec 1 avis contraire et 2 abstentions.

## **8. Informations sur le projet du Centre Aquatique Région Morges SA**

M. Thierry Gilgen fait un historique du projet du centre aquatique région Morges. En 2013, le Conseil général de Denens octroyait un crédit de CHF 8'612.00 afin de participer au capital de la société Centre Aquatique Région Morges. Nous rejoignons à l'époque 33 autres communes du district pour concevoir, réaliser et exploiter ce futur centre. En 2014, la société « Centre Aquatique Région Morges SA » est constituée avec un conseil d'administration de 7 membres afin d'élaborer le cahier des tâches du futur projet. En 2016, le lancement de l'appel d'offres est ouvert et 4 groupements sont dans la course. En novembre 2018, le projet gagnant est choisi. Mme Ganshof, membre du conseil d'administration, présente le projet aux conseillers. Aucune décision ne sera prise ce soir. Le préavis y relatif sera présenté ultérieurement. Vous trouvez la présentation de Mme Ganshof en annexe à ce procès-verbal.

Le président ouvre la discussion.

M. Richir demande des précisions quant au financement. L'investisseur amène 35 millions et des revenus de 1,4 millions vont lui être versés pendant 30 ans et il bénéficiera de la jouissance du site pendant encore 45 ans. Si on fait le calcul on lui aura versé 42 millions pendant 30 ans. Est-ce que nous ne sommes perdants pas sur cette affaire ?

Mme Ganshof répond que si on est propriétaire, et qu'on demande une hypothèque à une banque, nous allons rembourser plus puisque l'on paie des intérêts. Dans cette situation, nous ne sommes pas dans le cas d'une hypothèque, mais dans le cas d'un leasing. C'est-à-dire que l'on paie une redevance composée de l'intérêt et de l'amortissement en l'occurrence 3,9% en tout. L'investisseur s'engage sur une période de 75 ans en tant que propriétaire alors que les communes s'engagent pour 30 ans pour les frais annuels. Après cette période, les communes peuvent se retirer du projet.

M. Richir demande quels sont les droits acquis par les communes avec l'apport de fonds ?

Mme Ganshof répond que dans les communes actionnaires, la population aura un rabais de 20% sur les tarifs. De plus, l'investissement des communes permettra la réalisation d'un projet qui manque à notre région. Les écoles et les clubs de natation pourront également en profiter. De plus, ce projet amènera une attractivité touristique et économique à la région.

Mme Aebi demande ce qui est prévu au niveau du parking ?

Mme Ganshof répond que le parking dépend de la ville de Morges. Cette dernière prévoit un parking souterrain avec une capacité de 600 places. L'objectif est que le parking et le centre aquatique se construisent en même temps.

Mme Verena Manca demande si un accès pour des personnes à mobilité réduite est prévu.

Mme Ganshof répond que l'entrée prévue pour les écoliers est facile d'accès. Ce sera donc également accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Mme Stéphanie Jacaccia demande s'il y aura assez de lignes d'eau disponibles pour les nageurs et les clubs sportifs.

Mme Ganshof répond que les écoliers auront une priorité d'accès. Pour les clubs de loisir, il est sûr qu'il faudra se partager des lignes entre nageurs et clubs.

Mme Yvette Charlet s'interroge sur le chiffre de 20'000 entrées prévues par an pour les clubs sportifs. Elle demande également si les tarifs proposés aux associations sportives seront adaptés.

Mme Ganshof répond que le Morges Natation donne 5000 heures de cours par an. Elle pense donc que les attentes des clubs seront plus élevées que ce qui est prévu et ce qui pourra être offert. Pour le Centre aquatique, il est évident que des discussions seront engagées pour que les tarifs demandés correspondent à leur budget et que Morges Natation puissent bien entendu l'utiliser.

M. Chollet demande des informations sur le camping et son changement d'affectation.

Mme Ganshof répond que le camping n'a rien à voir avec la piscine. Ce sont deux projets bien différents, qui ne sont pas liés.

M. Gränicher demande ce que l'on va payer par habitant pour la piscine de St-Prex ?

M. Gilgen répond que le coût de la piscine de St-Prex est de CHF 10 à 11 millions d'investissement, mais seulement CHF 4 millions sont à la charge du groupement scolaire, ce qui correspond à la construction d'une salle de gymnastique.

## **9. Propositions individuelles**

M. Villevet parle au nom de la société d'animations. Il sollicite les conseillers à participer aux fenêtres de l'avent.

M. Alain Jaccard rappelle, que suite à l'intervention de M. Lucien Perey concernant la gestion des déchets, le Conseil général de Denens a voté le 6 décembre 2012 le règlement communal sur la gestion des déchets et a octroyé à la Municipalité une certaine latitude pour fixer la taxe

sur les déchets qui se monte à CHF 120.00 maximum par habitant, et à CHF 400.00 maximum pour les entreprises. Le choix de la Municipalité de fixer la taxe à CHF 90.00 est dans la ligne de ce qui a été décidé par le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie la Municipalité, ses collègues du bureau du Conseil, la secrétaire municipale, ainsi que les employés communaux. Il ajoute que trois représentations de Gospel auront lieu le 16.12 à Villars-sous-Yens, le 17.12 à Lussy et le 18.12 à Denens. Il clôt la séance à 20h46.

René Reymond

C. Diserens